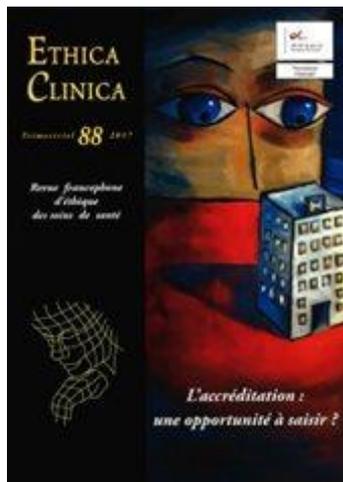


88-

L'accréditation : une opportunité à saisir ?



€ 15,00

Table des matières

Editorial

J-M Longneaux

Vous avez dit Accréditation ?

D. Herbaux

Une approche méthodique de l'accréditation hospitalière : la coalescence

J.-M. Debry, J.-P. Limpens

Accréditation des lieux de soins pour valider la qualité de la relation de soins ?

L. Michel

Rôle et utilité de la certification ISO 9001 dans les services de soins de santé

M. Gonieau

Pour une ingénierie pédagogique visant l'intégration d'une culture qualité chez les étudiants infirmiers

Fr. Plateau, J. Zomowski

Expériences de terrain

Une institution qui vient d'être accréditée

F. Thiam

Une institution en cours d'accréditation

M. Plompteux, S. Flahaux

Une unité de soins palliatifs

M.-J. Jacob, L. Legat

Hors thème

C'est faisable. Mais est-ce raisonnable ? Chirurgie orthopédique élective majeure chez une personne âgée démente.

A.-D. Wibaux, A. Spoto, S. Nikis

Editorial

Depuis quelques années, de nombreuses institutions hospitalières se sont lancées dans des démarches d'accréditation, ou, en France, de certification. A priori, la procédure ne leur est pas réservée : des centres de soins, des maisons médicales, des cabinets privés, des maisons de repos peuvent aussi y recourir. De quoi est-il question ? Des organismes d'accréditation fixent des exigences de qualité dans tous les secteurs qui rendent les soins possibles : qu'il s'agisse de la maintenance, de la cuisine, de la DRH, de l'administration, du management, des relations avec les sous-traitants, de l'information du patient, des comités d'éthique, etc. D'une part, ces exigences – dans certains systèmes on compte plus de 3000 critères à satisfaire – se traduisent le plus souvent en termes de procédures : qui fait quoi, comment, quand et où ? Rien ne doit être laissé au hasard. D'autre part, des mesures d'évaluation et d'amélioration doivent être prévues. Concrètement, des experts sont détachés dans l'institution ou le service demandeur, ils font un état des lieux et des recommandations sur la base de leurs critères, les équipes doivent mettre en place les procédures qu'ils auront imaginées pour atteindre les objectifs de qualité définis. Une évaluation finale a lieu, qui donne droit à l'obtention de l'accréditation valable trois ans, c'est-à-dire d'un label certifiant deux points : premièrement qu'un certain niveau de qualité est garanti, et deuxièmement qu'un processus d'amélioration permanent de cette qualité est bien engagé.